

---

## Réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du 30 mai 2007

### SYNTHÈSE

---

*La formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie s'est réunie le 30 mai 2007 sous la présidence de Maurice Delaporte. Après le suivi des avis et l'examen des avant-projets de programmes statistiques 2007, la réunion a été consacrée à l'enquête Produits, charges et actifs, à la mise en place de l'enquête annuelle de production dans le cadre de Resane et à l'impact du changement de nomenclature pour les entreprises. Les trois enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Jean-Philippe Grouthier et Daniel Desaulty (nouveau rapporteur pour la partie IAA), ont présenté le [suivi des avis 2007](#). Dans les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) relatives à l'exercice 2006 une nomenclature intermédiaire est utilisée pour ventiler l'activité, ce qui permettra de classer dans la nouvelle nomenclature les entreprises interrogées. En matière de statistiques de l'énergie, le Sessi et le Scees mènent l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie ; l'Observatoire de l'énergie pourra ainsi remplir les obligations internationales de la France. Les augmentations de taille des échantillons de l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie et de l'enquête sur les dépenses d'investissement pour protéger l'environnement dans l'industrie renforcent la qualité des informations disponibles, et notamment au niveau régional. Les données françaises de démographie d'entreprises sont aujourd'hui publiées en cohérence avec les concepts européens.

Emmanuel Raulin a rappelé les trois nouveaux **règlements européens**, en voie d'adoption ou venant d'être adoptés : le règlement sur les répertoires d'entreprises et d'établissements qui prévoit l'enregistrement des groupes et autorise des échanges de données entre les États-membres, la Commission et les banques centrales ; le règlement sur les statistiques structurelles d'entreprise (SBS) qui étend l'information disponible sur le secteur des services ; le règlement Fats, qui organise la transmission, depuis les États-membres vers la Commission européenne, des données relatives à l'activité des filiales étrangères.

Jean-Philippe Grouthier a énuméré les enquêtes thématiques à mener pour répondre à des règlements européens : une enquête annuelle sur l'usage des (Tic), une enquête bisannuelle sur l'innovation ; une enquête bisannuelle sur les déchets ; un volet triennal sur les dépenses courantes inclus dans l'enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement.

Les [avant-projets de programme 2008](#) ont été synthétisés par Jean-Philippe Grouthier et Daniel Desaulty. Le programme Resane qui vise à être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2009 implique la réalisation en 2008 de nombreux travaux méthodologiques : une expertise de substitution des données de l'enquête Lifi (Liaisons financières) par les données de la DGI ; une étude de faisabilité relative à l'utilisation des données d'assiette de la taxe professionnelle pour produire les données sur les immobilisations des établissements ; pour le Scees, rapprochement entre EAE, Prodcom et d'autres enquêtes déléguées. Des travaux relatifs aux groupes s'effectueront en ligne avec les recommandations formulées par le groupe de travail du Cnis et dans le cadre de la préparation de la phase 2 du projet Resane. L'année sera également marquée par les travaux préparatoires au passage en base 2005 et en nouvelle nomenclature des enquêtes mensuelles de branche et des indices de production industrielle et de commandes. Les données conjoncturelles de démographie d'entreprises établies selon les nouveaux concepts seront consolidées en vue d'une publication régulière. Une enquête sur l'utilisation des Tic sera réalisée dans l'ensemble des secteurs et en particulier dans celui de l'industrie. L'extension de la collecte par internet se poursuit, tant du côté Insee que Sessi, Scees et Depp. Une collecte sera introduite en août pour les enquêtes de conjoncture. Les Douanes ont en projet d'améliorer les procédures d'estimation rapide des données pour corriger les déclarations tardives. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'observation des prix de l'électricité et du gaz reposera sur le suivi du prix moyen de transaction effective et non plus sur des estimations à partir de consommateurs-types.

L'[enquête sur les produits, les charges et les actifs](#) (PCA) réalisée depuis 2000 par l'Insee a pour objectif de fournir des indicateurs quantitatifs trimestriels sur la valeur des stocks, l'excédent brut d'exploitation (EBE), la valeur ajoutée et l'investissement. Un indice de stock est effectivement publié trimestriellement mais l'EBE, la valeur ajoutée et l'investissement ne font l'objet d'aucune publication. Les indices sont

calculés chaque trimestre mais ne sont pas diffusés car ils présentent un caractère volatile, instable et aberrant. Jean-François Loué a explicité les solutions recherchées pour y remédier : reprise des programmes de contrôles-redressements-imputations, amélioration du traitement des non-réponses, étude de l'impact de l'aléa d'échantillonnage et de celui des erreurs d'observation, recherche de populations pertinentes et confrontation des résultats macroéconomiques avec ceux de la Comptabilité Nationale. Avant la fin de l'année 2007, une décision sur l'avenir de l'enquête sera présentée au Cnis : demande de visa assortie d'un calendrier de publication des résultats complets ou recentrage, voire abandon motivé.

Dans le cadre de la [Refonte des statistiques annuelles d'entreprises \(Resane\)](#), le nouveau dispositif qui sera mis en place à partir de 2009 associera un recours à des données administratives et à des données d'enquêtes, pour la seule partie qui ne peut pas être couverte par des données administratives. Yves Robin a précisé que le Sessi prendrait en charge la réalisation d'une enquête annuelle de production (EAP) sur le champ Industrie qui lui est imparti. Cette enquête est dite de production car elle portera quasi-exclusivement sur des éléments liés à la production : la production elle-même, les livraisons, les facturations diverses, etc. Actuellement, ce champ est couvert par deux dispositifs : l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branche. Si l'enquête annuelle d'entreprise est appelée à disparaître en 2009, des risques de doublons subsistent, en revanche, entre la nouvelle enquête annuelle de production et les enquêtes de branche, en particulier lorsque celles-ci portent sur la production, avec un niveau de détail comparable. Le Sessi mène une concertation avec les OPA afin d'examiner les enquêtes de branche qui n'auraient pas d'intérêt propre et qui pourraient alors être supprimées. Si tel était le cas, le Sessi associerait l'OPA concernée au processus de conception de l'enquête, notamment le dimensionnement et la répartition de l'échantillon, la liste des produits... Il faut alors étudier les modalités de mise à disposition auprès des organisations professionnelles de résultats adaptés à leurs besoins : résultats précoces, sur un champ spécifique donné... Le Sessi réunira un groupe de travail comprenant les OPA et l'Insee afin d'étudier les possibilités techniques et juridiques de ces mises à disposition. Par ailleurs, le nouveau dispositif contribuera à l'amélioration de la connaissance des marchés. L'ensemble des travaux consacrés à ce thème seront détaillés lors de la réunion d'automne de l'interformation « Statistiques d'entreprises ».

La **nouvelle nomenclature** d'activités européennes (NACE rév.2) a été adoptée en décembre 2006. La nomenclature des produits correspondante (CPA) devrait être adoptée en juillet 2007. Lors de sa réunion du 22 juin, la CNNES (Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales) devra se prononcer sur la proposition finale de la structure détaillée de la nomenclature d'activités française (NAF rév.2), sur celle de sa déclinaison pour le secteur des métiers et de l'artisanat (NAFA) ainsi que sur le principe d'identité entre les nomenclatures de produits européenne et française. Parmi les opérations structurantes du système statistique public, 1 sur 3 se trouve impactée par ce changement de nomenclatures. Un comité de pilotage a été constitué afin d'anticiper au maximum les difficultés qui pourraient se poser.

Dès le 7 janvier 2008, l'activité principale exercée (APE) des unités du répertoire Sirene sera codée en nouvelle nomenclature NAF rév.2. [Les travaux préparatoires](#) à ce basculement ont été détaillés par Michel Euriat. L'orientation retenue est de privilégier les traitements automatiques afin de limiter la charge des entreprises. 5 millions d'unités seront recodées automatiquement du fait d'une correspondance poste à poste entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature. Les résultats de l'EAE 2006 et les données issues de sources administratives permettront de recoder près d'1,5 million d'unités. Un modèle de recodification sera appliqué à 0,9 million d'unités. Seules 480 000 unités seront recodées via des enquêtes d'amélioration du répertoire. Les entreprises pourront, dès le 7 janvier, consulter le répertoire via internet pour connaître, à partir de leurs identifiants, leur nouveau code APE.

Claudie Louvot a ensuite présenté l'[enquête-pilote sur les échanges intra-groupes](#) des filiales résidentes de groupes étrangers. Cette enquête s'inscrit dans le volet *inward* du règlement Fats, portant sur les filiales résidentes des groupes étrangers. Elle conduira à une première estimation des échanges intra-groupe de biens et de services de l'ensemble des filiales françaises de groupes étrangers mais elle permettra aussi de tester la capacité de réponse des entreprises à ces questions. La réalisation d'une telle enquête ne sera pas sans poser des problèmes, liés notamment à la complexité du concept d'échange intra-groupe. Les entreprises pourront s'appuyer sur les comptes consolidés mais, pour isoler dans ces comptes les flux demandés, elles devront se livrer à un travail d'expertise. Elles devront en outre procéder à des rapprochements, voire à des travaux de réconciliation, avec les sources externes existantes (statistiques douanières et données de la Balance des paiements).

Catherine David (Depp) a demandé le renouvellement de l'avis d'opportunité de l'enquête sur la recherche et l'innovation dans les associations et les groupements d'intérêt professionnel.

Daniel Desaulty a présenté l'enquête sur les déchets organiques. Cette enquête est un complément par rapport au règlement européen sur les déchets, devant faire l'objet d'une réponse en 2008. Seules seront interrogées les filières non couvertes par des données existantes.

Chacune de ces 3 enquêtes a obtenu **avis d'opportunité favorable** de la formation.